

**2013**  
***Rapport annuel***

***Corporation de financement  
des municipalités du Nouveau-  
Brunswick***

**Rapport annuel 2013**

**Publié par:**

Ministère des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Juin 2014

**Services de design:**

Communications Nouveau-Brunswick

**Imprimerie et reliure:**

Services d'imprimerie, ASINB

ISBN 978-1-4605-0483-3

ISSN 0847-2440

Imprimé au Nouveau-Brunswick

**2013**  
***Rapport annuel***

***Corporation de financement  
des municipalités du Nouveau-  
Brunswick***

## Table de matière

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	
Législation.....	1
But.....	1
Administration.....	1
Administrateurs nommés.....	2
Exécutif de la Corporation.....	2
Année financière.....	2
Garanties pour les investisseurs.....	3
Activité financière en 2013.....	3
Liste des prêts accordés aux municipalités – cités et villes.....	6
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages.....	7
Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite) et communautés rurales .....	8
Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales.....	9
États Financiers.....	11
État de la situation financière .....	13
État du résultat global, État des variations des capitaux propres .....	14
États des flux de trésorerie.....	15
Notes afférentes aux états financiers .....	16

# Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

## Législation

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, chapitre N-6.2 des Lois du Nouveau-Brunswick 1982 (appelée ci-après la «Loi»), qui est entrée en vigueur le 1er février 1983.

## But

La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par le biais d'une autorité centrale d'emprunt.

La Loi interdit à toute municipalité ou entreprise municipale d'émettre ou de vendre des valeurs, sauf à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au gouvernement du Canada, à la province du Nouveau-Brunswick, à un fonds de réserve établi par la municipalité en vertu de l'article 90 ou 189 de la *Loi sur les municipalités*, d'un fonds d'amortissement établi par la municipalité en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les débentures municipales* ou à un fonds en fiducie dont elle est fiduciaire.

Sont exemptes de l'application de la Loi les valeurs venant à échéance en moins d'un an qu'une municipalité ou une entreprise municipale peut émettre à une banque à charte, à une compagnie de fiducie ou à une caisse populaire, à titre de preuve d'un emprunt temporaire.

## Administration

La Corporation est composée de six administrateurs nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

## **Administrateurs nommés**

Jane Garbutt	Sous-ministre des Finances Province du Nouveau-Brunswick
Leonard Lee-White	Sous-ministre adjoint Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Richard Luton	Directeur de gestion des marchés financiers Division de la trésorerie Province du Nouveau-Brunswick
Phil LePage	Sous-ministre des Environnement et Gouvernements locaux Province du Nouveau-Brunswick
Darlene O'Shea	Trésorier Cité de Miramichi

## **Exécutif de la Corporation**

Jane Garbutt	Présidente
Leonard Lee-White	Vice-président
Catherine Mosher	Secrétaire-Trésorière

Des fonctionnaires de la province du Nouveau-Brunswick sont chargés de la gestion.

## **Année financière**

L'année financière de la Corporation débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

## **Garanties pour les investisseurs**

Conformément à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, avant de présenter une demande à la Corporation pour le financement d'une dépense en capital, toutes les municipalités ou entreprises municipales, sauf la cité de Saint John, doivent obtenir l'autorisation du ministre des Gouvernements locaux pour engager une dépense en capital.

Aux termes de la Loi, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il en est, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation.

La Loi oblige aussi le ministre des Gouvernements locaux à payer à la Corporation, sur demande, toute somme d'argent due à la Corporation par les municipalités ou entreprises municipales en défaut.

## **Activité financière en 2013**

En 2013, la Corporation a vendu deux séries de débentures sur le marché des obligations canadiennes, toutes deux garanties par la province du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le capital et les intérêts. Les revenus moins les dépenses d'émission ont été prêtés aux municipalités et entreprises municipales avec les débentures payables à la Corporation comme garantie. La série publique a été émise sous la forme d'un certificat global en séries entièrement nominatif immatriculé au nom de La Caisse Canadienne de Dépôt de Valeurs Limitée ("CDS"). Les séries sont détenues par la CDS.

Voici une description détaillée de ces émissions :

### **Série BI**

<b>Montant du capital</b>	73 647 000 \$
<b>Date d'émission</b>	Le 14 juin 2013
<b>Date d'échéance</b>	14 juin 2014 à 2033
<b>Assureurs</b>	Un syndicat financier dirigé par: RBC Capital Markets CIBC World Markets Inc.
<b>Agent comptable des registres et agent payeur</b>	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick

<b>Année d'échéance</b>	<b>Montant du capital</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
2014	5 100 000 \$	1,350 %
2015	5 153 000	1,450
2016	5 202 000	1,700
2017	5 001 000	2,000
2018	5 053 000	2,200
2019	4 599 000	2,450
2020	4 683 000	2,700
2021	4 773 000	2,900
2022	4 867 000	3,100
2023	4 937 000	3,250
2024	2 579 000	3,350
2025	2 615 000	3,450
2026	2 651 000	3,500
2027	2 687 000	3,600
2028	2 717 000	3,700
2029	1 768 000	3,800
2030	1 801 000	3,850
2031	1 838 000	3,900
2032	1 875 000	3,950
2033	3 748 000	4,000

#### **Série BJ**

<b>Montant du capital</b>	52 370 000 \$
<b>Date d'émission</b>	Le 20 novembre 2013
<b>Date d'échéance</b>	20 novembre 2013 à 2033
<b>Assureurs</b>	Un syndicat financier dirigé par: CIBC World Markets Inc. RBC Capital Markets
<b>Agent comptable des registres et agent payeur</b>	Ministre des Finances, Province du Nouveau-Brunswick



<b>Année d'échéance</b>	<b>Montant du capital</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
2014	4 068 000 \$	1,250%
2015	4 121 000	1,450
2016	4 171 000	1,750
2017	4 218 000	2,150
2018	4 304 000	2,500
2019	3 220 000	2.800
2020	3 311 000	3,050
2021	3 413 000	3,300
2022	3 512 000	3,500
2023	3 637 000	3,700
2024	1 452 000	3,800
2025	1 505 000	3,900
2026	1 565 000	4,000
2027	1 630 000	4,050
2028	1 695 000	4,150
2029	1 173 000	4,200
2030	1 224 000	4,250
2031	1 275 000	4 300
2032	1 329 000	4,350
2033	1 547 000	4,400

## Liste des prêts accordés aux municipalités – Cités et villes

	2013			
	Capital impayé au 31 déc. 2012	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2013
<b>Cités</b>				
Bathurst	30 234 000 \$	4 614 000 \$	6 238 000 \$	31 858 000 \$
Campbellton	12 299 000	2 068 000	883 000	11 114 000
Dieppe	83 681 000	7 347 000	5 915 000	82 249 000
Edmundston	65 907 000	6 571 000	4 774 000	64 110 000
Fredericton	55 068 000	2 738 000	8 950 000	61 280 000
Miramichi	28 471 000	5 718 000	5 764 000	28 517 000
Moncton	142 336 000	24 034 000	24 538 000	142 840 000
Saint John	183 902 000	17 201 000	30 300 000	197 001 000
<b>Total</b>	<b>601 898 000 \$</b>	<b>70 291 000 \$</b>	<b>87 362 000 \$</b>	<b>618 969 000 \$</b>
<b>Villes</b>				
Beresford	4 112 000 \$	607 000 \$	425 000 \$	3 930 000 \$
Bouctouche	5 299 000	253 000	0	5 046 000
Caraquet	5 445 000	851 000	1 358 000	5 952 000
Dalhousie	5 007 000	755 000	600 000	4 852 000
Florenceville/Bristol	1 222 000	186 000	0	1 036 000
Grand Bay/Westfield	2 347 000	180 000	870 000	3 037 000
Grand-Sault/Grand Falls	15 754 000	1 747 000	1 317 000	15 324 000
Hampton	4 277 000	741 000	295 000	3 831 000
Hartland	862 000	120 000	250 000	992 000
Lamèque	866 000	157 000	1 365 000	2 074 000
Nackawic	627 000	77 000	200 000	750 000
Oromocto	829 000	81 000	0	748 000
Quispamsis	22 589 000	2 670 000	8 047 000	27 975 000
Richibucto	900 000	92 000	0	808 000
Riverview	28 550 000	3 556 000	300 000	25 294 000
Rothesay	8 423 000	1 023 000	0	7 400 000
Sackville	14 929 000	1 479 000	0	13 450 000
Saint Andrews	4 404 000	791 000	452 000	4 065 000
Saint-Léonard	2 679 000	323 000	368 000	2 724 000
Saint-Quentin	1 717 000	419 000	344 000	1 642 000
Shediac	5 990 000	1 041 000	1 140 000	6 089 000
Shippagan	5 267 000	732 000	1 126 000	5 661 000
St. George	109 000	60 000	300 000	349 000
St. Stephen	6 512 000	969 000	104 000	5 647 000
Sussex	2 405 000	270 000	1 122 000	3 257 000
Tracadie-Sheila	7 885 000	721 000	0	7 164 000
Woodstock	2 345 000	208 000	2 000 000	4 137 000
<b>Total</b>	<b>161 360 000 \$</b>	<b>20 109 000 \$</b>	<b>21 983 000 \$</b>	<b>163 234 000 \$</b>

## Liste des prêts accordés aux municipalités – villages

	2013			Capital impayé au 31 déc. 2013
	Capital impayé au 31 déc. 2012	Capital remboursé	Nouveaux Prêts	
<b>Villages</b>				
Alma	1 436 000	\$ 54 000	0	1 382 000
Atholville	2 378 000	252 000	468 000	2 594 000
Baker Brook	460 000	73 000	0	387 000
Balmoral	2 446 000	207 000	123 000	2 362 000
Bas-Caraquet	351 000	85 000	0	266 000
Bath	437 000	80 000	67 000	424 000
Belledune	3 015 000	398 000	0	2 617 000
Bertrand	555 000	47 000	315 000	823 000
Blacks Harbour	1 006 000	92 000	0	914 000
Blackville	453 000	22 000	0	431 000
Canterbury	170 000	22 000	0	148 000
Cap-Pelé	1 643 000	456 000	989 000	2 176 000
Centreville	112 000	37 000	120 000	195 000
Charlo	1 385 000	142 000	0	1 243 000
Chipman	310 000	83 000	71 000	298 000
Clair	2 452 000	130 000	1 750 000	4 072 000
Doaktown	2 188 000	179 000	0	2 009 000
Dorchester	469 000	27 000	355 000	797 000
Drummond	736 000	88 000	0	648 000
Eel River Crossing	323 000	41 000	150 000	432 000
Fredericton Junction	1 102 000	71 000	0	1 031 000
Gagetown	324 000	42 000	0	282 000
Grand Manan	1 523 000	158 000	0	1 365 000
Grande-Anse	265 000	61 000	62 000	266 000
Harvey	228 000	15 000	0	213 000
Hillsborough	387 000	93 000	0	294 000
Lac-Baker	285 000	39 000	0	246 000
Le Goulet	251 000	17 000	0	234 000
Maisonnette	174 000	12 000	0	162 000
McAdam	277 000	71 000	0	206 000
Meductic	0	0	160 000	160 000
Memramcook	7 179 000	355 000	0	6 824 000
Millville	140 000	25 000	0	115 000
Minto	2 510 000	187 000	0	2 323 000

## Liste des prêts accordés aux municipalités – villages (suite) et communautés rurales

	2013			
	Capital impayé au 31 déc. 2012	Capital remboursé	Nouveaux prêts	Capital impayé au 31 déc. 2013
<b>Villages (suite)</b>				
Néguac	679 000	95 000	56 000	640 000
New Maryland	7 186 000	763 000	530 000	6 953 000
Nigadoo	496 000	82 000	0	414 000
Norton	66 000	33 000	0	33 000
Paquetville	1 024 000	172 000	350 000	1 202 000
Petit-Rocher	1 666 000	161 000	0	1 505 000
Petitcodiac	1 574 000	87 000	0	1 487 000
Plaster Rock	2 144 000	102 000	0	2 042 000
Pointe-Verte	160 000	20 000	0	140 000
Port Elgin	168 000	20 000	100 000	248 000
Rexton	556 000	102 000	240 000	694 000
Riverside-Albert	913 000	237 000	166 000	842 000
Rivière-Verte	558 000	38 000	517 000	1 037 000
Rogersville	782 000	100 000	1 400 000	2 082 000
Saint-Antoine	4 327 000	262 000	0	4 065 000
Saint-François-de-Madawaska	965 000	99 000	40 000	906 000
Saint-Isidore	272 000	43 000	216 000	445 000
Saint-Louis-de-Kent	501 000	42 000	864 000	1 323 000
Saint-Léolin	94 000	17 000	0	77 000
Saint-Anne-de-Madawaska	1 016 000	94 000	0	922 000
Saint-Marie-Saint Raphaël	406 000	140 000	85 000	351 000
Salisbury	960 000	89 000	0	871 000
St. Martins	365 000	24 000	0	341 000
Stanley	146 000	19 000	0	127 000
Sussex Corner	748 000	202 000	246 000	792 000
Tide Head	88 000	24 000	0	64 000
<b>Total</b>	<b>64 830 000</b>	<b>6 728 000</b>	<b>9 440 000</b>	<b>67 542 000</b>
<b>Communautés rurales</b>				
Beaubassin-est	0	0	283 000	283 000
Kedgwick	864 000	109 000	88 000	843 000
Saint-André	561 000	49 000	0	512 000
Upper Miramichi	193 000	8 000	0	185 000
<b>Total</b>	<b>1 618 000</b>	<b>166 000</b>	<b>371 000</b>	<b>1 823 000</b>

## Liste des prêts accordés aux municipalités – entreprises municipales

	Capital impayé 31 déc, 2012	2013		Capital Impayé au 31 déc. 2013
		Capital Remboursé	Nouveaux Prêts	
<b>Entreprises municipales</b>				
Comité Mixte de Service de Police B.N.P.P.	26 000	16,000	0	10 000
Commission d'Égouts Sanitaire d'Allardville	28 000	5 000	0	23 000
Commission d'assainissement du grand Shediac	3 905 000	90 000	580 000	4 395 000
Rothesay Regional Joint Board of Police Commissioner	1 649 000	97 000	0	1 552 000
Westmorland-Albert Solid Waste Corp.	1 052 000	514 000	0	538 000
<b>Total</b>	<b>6 660 000</b>	<b>\$ 722 000</b>	<b>\$ 580 000</b>	<b>\$ 6 518 000</b>
<b>Commissions de services régionaux</b>				
	\$	\$	\$	\$
CSR #1	818 000	388 000	750 000	1 180 000
CSR #2	254 000	29 000	0	225 000
CSR #3	1 905 000	117 000	720 000	2 508 000
CSR #4	0	0	1 200 000	1 200 000
RSC #9	4 097 000	1 448 000	0	2 649 000
RSC #11	1 945 000	295 000	3 611 000	5 261 000
<b>Total</b>	<b>9 019 000</b>	<b>\$ 2 277 000</b>	<b>\$ 6 281 000</b>	<b>\$ 13 023 000</b>
<b>Grand Total</b>	<b>845 385 000</b>	<b>\$ 100 293 000</b>	<b>\$ 126 017 000</b>	<b>\$ 871 109 000</b>

---

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES  
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 décembre 2013

---



## BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de la Corporation  
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'Information financière.

La vérificatrice générale,

  
Kim MacPherson, CA

Fredericton (N.-B.)  
le 21 mai 2014

6<sup>e</sup> étage, Place HSBC  
C.P. 758  
Fredericton, N.-B. E3B 5B4

# CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## État de la situation financière En dollars canadiens

	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Actifs</b>			
Espèces et quasi-espèces	3.2.4, 8	1 062 297 \$	1 101 791 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales		3 123 911	3 340 286
Revenus de placements courus à recevoir		659	754
Placements à court terme	4	-	393 975
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	5	863 570 932	837 955 396
<b>Actif total</b>		<b>867 757 799</b>	<b>842 792 202</b>
<b>Passifs</b>			
Comptes créditeurs		3 157	2 552
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire		3 123 911	3 348 150
Dette obligataire	5	863 570 932	838 325 863
<b>Passif total</b>		<b>866 698 000</b>	<b>841 676 565</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Bénéfices non répartis		1 059 799	1 115 637
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>1 059 799</b>	<b>1 115 637</b>
<b>Passif et capitaux propres totaux</b>		<b>867 757 799 \$</b>	<b>842 792 202 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Approuvés par le Conseil d'administration et autorisés à la publication le 2014 mai 21

..... administrateur

..... administrateur



---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

**État du résultat global**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre**  
*En dollars canadiens*

	Note	2013	2012
<b>Recettes</b>			
Revenu en intérêts	3.1	<b>34 514 700 \$</b>	34 251 338 \$
Subvention reçue pour la dette obligataire		-	2 222 629
		<b>34 514 700</b>	<b>36 473 967</b>
<b>Dépenses</b>			
Charge d'intérêts		<b>34 302 381</b>	34 071 673
Autres charges	7	<b>268 157</b>	265 753
Subvention payée sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales		-	2 222 629
		<b>34 570 538</b>	<b>36 560 055</b>
Total du résultat global (perte)		<b>(55 838) \$</b>	<b>(86 088) \$</b>

**État des variations des capitaux propres**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre**  
*En dollars canadiens*

	2013	2012
Bénéfices non répartis au 1er janvier	<b>1 115 637 \$</b>	1 201 725 \$
Total du résultat global (perte)	<b>(55 838)</b>	(86 088)
Bénéfices non répartis au 31 décembre	<b>1 059 799 \$</b>	1 115 637 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice terminé le 31 décembre**  
*En dollars canadiens*

	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>		
Espèces provenant de l'exploitation	189 025 \$	175 698 \$
Décaissements découlant de l'exploitation	(267 553)	(270 596)
Intérêt payé sur la dette obligataire	(33 389 571)	(33 421 166)
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	33 381 184	33 389 484
Intérêts reçus des investissements	13 418	11 379
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(73 497)	(115 201)
	<hr/>	<hr/>
<b>Activités de financement</b>		
Espèces provenant de la vente de débentures	124 582 995	133 026 568
Principal versé sur la dette obligataire	(100 664 000)	(97 977 000)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	23 918 995	35 049 568
	<hr/>	<hr/>
<b>Activités d'investissements</b>		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(124 582 995)	(133 026 568)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	100 293 003	97 709 000
Produits des investissements à long terme venant à échéance	405 000	284 000
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(23 884 992)	(35 033 568)
	<hr/>	<hr/>
Diminution des espèces et des quasi-espèces	(39 494)	(99 201)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 101 791	1 200 992
	<hr/>	<hr/>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	1 062 297 \$	1 101 791 \$
	<hr/>	<hr/>

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

**1 Entité publiant les états financiers**

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (appelée ci-après « la Corporation ») est une société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick, créée en vertu de la *Loi sur la corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick* (appelée ci-après « la Loi »), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1983. La Corporation a pour but de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'intermédiaire d'une autorité centrale d'emprunt. La Corporation est exemptée de l'impôt sur le revenu parce qu'elle est une entité du secteur public.

**2 Base de la présentation**

**2.1 Énoncé de conformité**

Les états financiers sont préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (appelées ci-après les « IFRS ») et les interprétations de celles-ci adoptées par le Conseil des normes comptables internationales (appelé ci-après le « CNCI »).

**2.2 Base de mesure**

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique.

**2.3 Devise de fonctionnement et de présentation**

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la devise de fonctionnement de la Corporation.

**2.4 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers selon les IFRS impose à la direction de faire appel à son jugement et de formuler des hypothèses dans l'application des conventions comptables de la Corporation.

**2.4.1 Sources principales des estimations**

Les éléments importants des présents états financiers qui ont été évalués au moyen d'estimations sont la juste valeur de la comptabilisation initiale du financement bonifié (voir note 3.2.6) et la juste valeur des placements à court terme, prêts accordés aux municipalités et dette obligataire précisés à la note 6.1. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées par la direction sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période de révision des estimations et dans toutes les périodes futures touchées.

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

**2 Base de la présentation (suite)**

**2.4.2 Jugements critiques**

Le seul jugement critique posé par la direction de la Corporation dans le processus d'application des conventions comptables de la Corporation, outre celles qui impliquent des estimations, est l'évaluation du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de liquidité.

**3 Résumé des principales conventions comptables**

Les principales conventions comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers sont énoncées ci-dessous, et ont été appliquées uniformément à toutes les années présentées.

**3.1 Constatation des recettes**

La Corporation inscrit les recettes de tous les actifs financiers selon la méthode de l'intérêt effectif. Tous les gains ou les pertes réalisées à la vente des actifs financiers avant leur échéance sont comptabilisés au résultat net au cours de la période où ils sont vendus.

La portion des recettes de l'émission de débenture réservée par la Corporation est comptabilisée à titre de recette dans l'année de l'émission de la débenture connexe.

Dans les cas de financement bonifié, la différence entre la juste valeur de l'émission de débenture et le produit réalisé est comptabilisée à titre de recette dans l'année d'émission de la débenture connexe.

**3.2 Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables, quand la Corporation devient partie aux droits contractuels et aux obligations de l'instrument financier. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale.

Les actifs financiers cessent d'être comptabilisés quand les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont arrivés à expiration ou ont été transférés, et que la Corporation a transféré la majeure partie des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers cessent d'être comptabilisés quand l'obligation contractuelle a été éteinte, annulée ou est arrivée à expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, la Corporation jouit d'un droit juridique de compenser les montants et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément. Il n'y a pas d'opérations de compensation dans ces états financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, la Corporation classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon la raison pour laquelle les instruments ont été acquis. La comptabilisation à la date de règlement s'applique.

### **3 Résumé des principales conventions comptables (suite)**

#### **3.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Un actif financier est classifié à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classifié comme étant détenu aux fins de transaction ou désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Un actif financier est classifié dans cette catégorie s'il a été acquis principalement pour être vendu à court terme. Après la comptabilisation initiale, les fluctuations de la juste valeur sont incluses dans le résultat net. La Corporation n'a pas d'actifs financiers classifiés à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### **3.2.2 Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, moins toute dévaluation. Les prêts et créances comprennent les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales, et les autres créances.

#### **3.2.3 Placements détenus jusqu'à leur échéance**

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif, moins toute dévaluation. La Corporation n'a pas d'actifs financiers classifiés comme détenus jusqu'à leur échéance.

#### **3.2.4 Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à vue, et les autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures à un an. En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur est présumée représenter la valeur comptable, qui est le coût historique.

#### **3.2.5 Passifs financiers évalués au coût amorti**

Les comptes créditeurs, les intérêts à payer et la dette obligataire sont classifiés comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Ces passifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée de tous les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont mesurés au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

### **3 Résumé des principales conventions comptables (suite)**

#### **3.2.6 Subventions perçues et payées**

Un financement admissible, par l'intermédiaire de la Corporation, a été offert aux municipalités et aux entreprises municipales par la Fédération canadienne des municipalités (appelée ci-après la « FCM ») à des taux d'intérêt préférentiels. La Corporation reçoit le financement de la FCM et l'offre aux municipalités et aux entreprises municipales admissibles à des conditions identiques.

La Corporation comptabilise initialement tous les instruments financiers à la juste valeur. Les taux d'intérêt prévalents applicables au financement régulier de la Corporation au moment de l'émission ont été utilisés pour déterminer la juste valeur. La différence entre la juste valeur de l'émission de débetures et les produits reçus est comptabilisée à titre de recette de l'année, et à titre d'escompte sur la dette obligataire qui est amorti jusqu'à l'échéance à titre de charge. La différence compensatoire entre la juste valeur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et les sommes payées est comptabilisée à titre de charge de l'année, et à titre d'escompte sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales qui est amorti jusqu'à l'échéance à titre de recette.

#### **3.3 Dépréciation d'actifs financiers**

La Corporation évalue à la fin de chaque exercice s'il existe une indication objective qu'un actif financier a perdu de la valeur. Un actif financier est déprécié et les pertes de valeur sont subies seulement s'il existe. Une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier pouvant être estimés de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés peut inclure le défaut de paiement ou la délinquance d'un débiteur ou des indications qu'un débiteur ou un émetteur fera faillite.

Le montant de la perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et escomptés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. Les pertes sont comptabilisées au résultat net et reflétées dans un compte de provision en contrepartie de l'actif. Quand un événement subséquent fait diminuer le montant de la perte de valeur, la diminution de la perte de valeur est inversée par le biais du résultat net. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée durant la période.

#### **3.4 Nouvelles normes et interprétations qui ne sont pas encore adoptées**

IFRS 9 – Instruments financiers n'est pas encore en vigueur pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2013 et n'a pas été appliqué dans la préparation des présents états financiers. IFRS 9 – Instruments financiers est en vigueur pour les exercices financiers commençant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après. L'étendue de l'incidence de ces normes n'a pas encore été déterminée.

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

**4 Placements à court terme**

Les placements à court terme sont évalués au coût après amortissement. Les placements détenus ont été achetés à escompte, et payent la valeur nominale à échéance, sans paiement d'intérêts dans l'intervalle. Les placements à la date des états financiers sont comme suit :

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Provinciaux	-	\$ 393 975 \$
Provinciaux garantis	-	-
	-	\$ 393 975 \$

**5 Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire**

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débiteures municipales qui sont payables en versements annuels ou des termes maximaux de trente ans. Les conditions des prêts sont identiques aux conditions de la dette obligataire. Ces prêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et reflétés par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les taux débiteurs des prêts sont fixes pour des conditions d'emprunt prenant effet au terme initial du prêt. La Corporation évalue annuellement la dépréciation des prêts pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée dans l'année en cours ou dans celle précédente.

Les paiements globaux du capital recouvrables des municipalités et des entreprises municipales et la dette obligataire totale à échéance ainsi que leurs taux de coupons moyens pondérés sont comme suit :

Date d'échéance	Principal remboursé	Coupons moyens pondérés
2014	121 350 000 \$	3,66%
2015	109 231 000	3,54%
2016	114 724 000	3,77%
2017	82 728 000	3,76%
2018	67 995 000	3,81%
Années 1 à 5	496 028 000	3,70%
Années 6 à 10	301 485 000	3,95%
Années 11 à 20	73 596 000	3,53%
	871 109 000 \$	3,77%
Escompte non amorti	(7 538 068)	
	863 570 932 \$	

Aux termes de la *Loi*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut garantir le paiement du capital, des primes, s'il y a lieu, et des intérêts sur toute valeur émise par la Corporation. Voici, en monnaie

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

**5 Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire (suite)**

canadienne, le montant en circulation de la dette obligataire au 31 décembre, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

Série	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montant initial	Montant en circulation	
					31 déc. 2013	31 déc. 2012
"AO"	28 juillet 2003	28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,00%	41 532 000	-	8 443 000
"AP"	17 déc. 2003	17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	-	8 696 000
* "AQ"	8 juillet 2004	8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	7 307 000	9 717 000
"AR"	16 déc. 2004	16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	29 794 000	35 755 000
* "AS"	7 juillet 2005	7 juillet 2006 à 2015	2,85% à 4,35%	21 781 000	8 411 000	10 014 000
"AT"	7 déc. 2005	7 déc. 2006 à 2015	3,75% à 4,375%	75 023 000	32 183 000	37 595 000
* "AU"	13 juin 2006	13 juin 2007 à 2016	4,15% à 4,70%	29 249 000	11 704 000	14 150 000
* "AV"	1 déc. 2006	1 déc. 2007 à 2016	4,15% à 4,45%	105 451 000	57 300 000	64 430 000
* "AW"	25 mai 2007	25 mai 2008 à 2017	4,30% à 4,55%	28 104 000	14 091 000	16 575 000
* "AX"	23 nov. 2007	23 nov. 2008 à 2017	4,45% à 4,85%	56 691 000	31 639 000	35 652 000
* "AY"	16 mai 2008	16 mai 2009 à 2018	3,30% à 4,85%	53 383 000	32 706 000	37 092 000
* "AZ"	22 déc. 2008	22 déc. 2009 à 2023	2,10% à 5,55%	63 750 000	41 595 000	46 261 000
"BA"	11 juin 2009	11 juin 2010 à 2019	0,95% à 5,00%	70 562 000	47 993 000	53 779 000
"BB"	6 nov. 2009	6 nov. 2010 à 2019	1,00% à 4,50%	82 551 000	62 404 000	67 569 000
"BC"	2 juin 2010	2 juin 2011 à 2020	1,50% à 4,55%	56 080 000	42 959 000	47 402 000
"BD"	19 nov. 2010	19 nov. 2011 à 2020	1,50% à 3,85%	69 690 000	55 519 000	60 322 000
"FCM 10097"	31 mars 2011	31 mars 2012 à 2031	2,06%	4 000 000	3 600 000	3 800 000
* "BE"	27 mai 2011	27 mai 2012 à 2021	1,65% à 4,25%	115 683 000	99 993 000	107 889 000
"BF"	5 déc. 2011	5 déc. 2012 à 2021	1,35% à 3,45%	50 813 000	41 765 000	46 321 000
"FCM 10092"	28 mai 2012	28 mai 2013 à 2027	2,00%	2 000 000	1 885 000	2,000,000
"FCM 10353"	28 mai 2012	28 mai 2013 à 2032	2,00%	961 000	921 000	961,000
* "BG"	4 juin 2012	4 juin 2013 à 2027	1,65% à 3,80%	47 591 000	42 974 000	47,591,000
"FCM 11052"	16 août 2012	16 août 2013 à 2032	2,00%	4 978 000	4 773 000	4,978,000
"BH"	30 nov. 2012	30 nov. 2013 à 2032	1,35% à 3,80%	69 541 000	64 733 000	69,541,000
"FCM 10346"	3 déc. 2012	3 déc. 2013 à 2032	2,00%	9 223 000	8 843 000	9,223,000
"BI"	14 juin 2013	14 juin 2014 à 2033	1,35% à 4,00%	73 647 000	73 647 000	-
"BJ"	20 nov. 2013	20 nov. 2014 à 2033	1,25% à 4,40%	52 370 000	52 370 000	-
					<b>871 109 000 \$</b>	<b>845 756 000 \$</b>

\* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick et leur montant total en circulation au 31 décembre 2013 est de 303 859 000 \$ (2012 – 342 279 000 \$). Une portion de la série « BE » (43 861 000 \$) a fait l'objet d'une vente publique.



**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

**5 Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire (suite)**

	31 déc. 2013	31 déc. 2012
La dette obligataire comprend:		
La dette	871 109 000	845 756 000
La dette escomptée non amortie	(7 538 068)	(7 430 137)
	<b>863 570 932 \$</b>	<b>838 325 863 \$</b>
Les prêts aux municipalités comprennent:		
Les prêts	871 109 000	845 385 000
Les prêts escomptés non amortis	(7 538 068)	(7 429 604)
	<b>863 570 932 \$</b>	<b>837 955 396 \$</b>

**6 Instruments financiers**

**6.1 Juste valeur**

Les instruments financiers de la Corporation comprennent ce qui suit :

	2013	2013	2012	2012
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Espèces et quasi-espèces	1 062 297 \$	1 062 297 \$	1 101 791 \$	1 101 791 \$
Prêts et créances				
Intérêts courus à recevoir	3 123 911	3 123 911	3 340 286	3 340 286
Revenus de placements courus à recevoir	659	659	754	754
Placements à court terme	-	-	393 975	402 331
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	863 570 932	899 963 906	837 955 396	903 218 126
Passifs financiers				
Comptes créditeurs	3 157	3 157	2 552	2 552
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 123 911	3 123 911	3 348 150	3 348 150
Dette obligataire	863 570 932	899 963 906	838 325 863	903 741 742

Les justes valeurs des espèces et quasi-espèces, des intérêts courus à recevoir, des revenus de placements courus à recevoir, des comptes créditeurs et des intérêts courus à payer sont supposées équivaloir approximativement à leur valeur comptable en raison de leur court terme jusqu'à échéance.

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

## **6 Instruments financiers (suite)**

Les placements à court terme sont classifiés à l'un de trois niveaux hiérarchiques selon les données utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie accorde la priorité la plus élevée aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques, et elle donne la priorité la moins élevée aux données non observables utilisées pour déterminer la juste valeur. Si l'évaluation de la juste valeur d'un placement a été fondée sur des niveaux différents de données, la classification est déterminée en fonction du niveau de données le plus bas qui a été utilisé. Les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur sont comme suit :

Niveau 1 – les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données utilisées pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les modalités d'émission et de remboursement des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et de la dette obligataire sont identiques, et dans ces cas, on prévoit détenir les actifs et passifs jusqu'à échéance.

La juste valeur des placements à court terme est fondée sur des données de niveau 2. La juste valeur des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et de la dette obligataire est fondée sur des données de niveau 2. Il n'y a pas eu de données de niveau 3 utilisées pour déterminer la juste valeur. La juste valeur a été calculée selon des données de prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables et des modèles internes fondés sur des prix de marché observables comme données.

### **6.2 Gestion des risques financiers**

La Corporation adopte une politique prudente de placement de fonds liquides pour atténuer les risques financiers. Les risques financiers des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales sont atténués par les dispositions de la *Loi*.

#### **6.2.1 Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou sur les justes valeurs des instruments financiers.

Le taux d'intérêt de la Corporation exigé sur les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et le taux d'intérêt payé sur la dette obligataire non remboursée sont fixés conformément aux dispositions des ententes juridiques. Les variations des taux d'intérêt du marché au cours de la période seraient sans effet sur les flux de trésorerie de la Corporation. Les justes valeurs de la dette obligataire et des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales seraient touchées par les fluctuations des taux d'intérêt du marché; mais cela est atténué par la

---

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

**6 Instruments financiers (suite)**

nature compensatoire de cette entente. La direction est d'avis que l'exposition de la Corporation au risque de taux d'intérêt est minimale.

**6.2.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière.

Les valeurs comptables suivantes d'actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états financiers :

	<b>31 déc.</b>	31 déc.
	<b>2013</b>	2012
Espèces et quasi-espèces	<b>1 062 297 \$</b>	1 101 791 \$
Intérêts courus à recevoir	<b>3 123 911</b>	3 340 286
Revenus de placements courus à recevoir	<b>659</b>	754
Placements à court terme	-	393 975
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	<b>863 570 932</b>	837 955 396
	<b>867 757 799 \$</b>	842 792 202 \$

Il n'y a aucun actif financier en souffrance ou déprécié à la date des états financiers.

Le portefeuille de placements à court terme de la Corporation est limité aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, ou par un gouvernement provincial du Canada. Le portefeuille de quasi-espèces de la Corporation est limité aux bons du Trésor émis par le gouvernement du Canada, ou par un gouvernement provincial du Canada, et aux récépissés de dépôt, bordereaux et certificats de dépôt, acceptations et autres instruments similaires émis ou avalisés par une banque à charte canadienne.

L'article 14 de la *Loi* prévoit le recouvrement de toute cessation de paiement des municipalités et des entreprises municipales du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, atténuant ainsi le risque de crédit des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales.

**6.2.3 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'éteindre ou de remplir une obligation à temps ou à un prix raisonnable.

Les actifs financiers de la Corporation classifiés par période d'échéance sont comme suit :

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

**6 Instruments financiers (suite)**

31 décembre 2013	Valeur comptable	Montant contractuel	1 an ou moins	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Espèces et quasi-espèces	1 062 297 \$	1 062 297 \$	1 062 297 \$	- \$	- \$
Intérêts courus à recevoir	3 123 911	3 123 911	3 123 911	-	-
Revenus de placements courus à recevoir	659	659	659	-	-
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	863 570 932	871 109 000	121 350 000	374 678 000	375 081 000
	867 757 799 \$	875 295 867 \$	125 536 867 \$	374 678 000 \$	375 081 000 \$

Les passifs financiers de la Corporation classifiés par période durant laquelle ils sont exigibles sont comme suit :

31 décembre 2013	Valeur comptable	Montant contractuel	1 an ou moins	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes créditeurs	3 157 \$	3 157 \$	3 157 \$	- \$	- \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 123 911	3 123 911	3 123 911	-	-
Dette obligataire	863 570 932	871 109 000	121 350 000	374 678 000	375 081 000
	866 698 000 \$	874 236 068 \$	124 477 068 \$	374 678 000 \$	375 081 000 \$

Les conditions de paiement des prêts de la Corporation aux municipalités et aux entreprises municipales sont égales aux conditions de la dette obligataire, et les ressources de trésorerie sont surveillées pour assurer le respect des obligations. Le montant du capital qui doit être remis sur les prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et le montant du capital à verser sur la dette obligataire par année est précisé à la note 5.

La direction est d'avis que la Corporation n'est pas exposée à un risque de liquidité significatif parce qu'on ne s'attend pas à ce que les flux de trésorerie des prêts recouvrables ou des remboursements de dettes surviennent sensiblement plus tôt, ou à ce que les montants diffèrent considérablement de ce qui est prévu.

**6.2.4 Risque de change**

La Corporation n'est pas exposée au risque de change. La devise de fonctionnement est le dollar canadien et toutes les transactions sont libellées en dollars canadiens.

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2013**

---

**7 Autres charges**

D'autres charges sont liées à l'administration de la Corporation, comme expliqué ci-dessous.

	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Frais administratifs payés à la province du Nouveau-Brunswick	<b>265 000 \$</b>	263 200 \$
Frais bancaires	<b>3 157</b>	2 553
	<b>268 157 \$</b>	265 753 \$

**8 Opérations entre parties liées**

La Corporation est contrôlée par la province du Nouveau-Brunswick. Les présents états financiers incluent les résultats de transactions avec divers ministères de la province du Nouveau-Brunswick liés à la Corporation par un contrôle commun. Certains services sont offerts par les ministères dans le cours normal des opérations et sont comptabilisés dans les présents états financiers. Les frais administratifs payés par la Corporation à la province du Nouveau-Brunswick sont fondés sur les montants convenus par le Conseil et sont précisés à la note 7.

Au 31 décembre 2013, les fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick contenaient 319 962 000 \$ (2012 - 364 646 000 \$) de la dette en cours de la Corporation. De ce total, 303 859 000 \$ (2012 - 342 279 000 \$) furent vendus directement aux fonds.

Les espèces et quasi-espèces au 31 décembre 2013 comprennent 840 752 \$ (2012 - 889 416 \$) en bons du Trésor de la province du Nouveau-Brunswick vendus directement à la Corporation.

**9 Gestion du capital**

Le capital de la Corporation est constitué de la dette obligataire et des bénéfices non répartis. Les conditions des prêts aux municipalités et aux entreprises municipales sont identiques dans presque tous les cas à celles de la dette obligataire afin de satisfaire aux exigences de paiement des intérêts et du capital de la dette. Les bénéfices non répartis de la Corporation sont investis dans des placements temporaires très sûrs. La Corporation n'est pas sujette à des exigences externes imposées en matière de capital.

Il n'y a pas eu de changement de la structure du capital par rapport à l'année précédente.